



**CONCOURS  
DES  
MAISONS ET  
BALCONS**

*Fleuris*

2024

**Inscrivez vous  
jusqu'au 30 avril**

Coupon d'inscription  
et règlement disponibles  
au **verso**



Ville de  
Beaurains

# Règlement du concours

## Article 1 : Objet du concours

Le concours des « Maisons et Balcons fleuris » a pour objet de récompenser les actions menées par les habitants de Beaurains, propriétaires ou locataires, qui participent à l'embellissement de la commune et à l'amélioration du cadre vie de la ville, par le fleurissement de leurs maisons et/ou balcons.

## Article 2 : Conditions de participation

Ce concours est ouvert à toute personne dont le jardin ou les réalisations florales sont visibles d'une rue ou d'une voie passante. Les concurrents seront départagés selon la simplicité et le goût de leur décoration plutôt que sur l'abondance ou l'importance des sommes engagées. La participation à ce concours est gratuite.

Les participants au concours sont priés de bien vouloir se faire inscrire **en Mairie au plus tard le mardi 30 avril 2024**, en déposant le bulletin d'inscription rempli et signé dans l'urne prévue à cet effet à l'accueil. Une seule inscription par foyer est acceptée.

Le bulletin est aussi disponible en mairie ou téléchargeable sur le site : [www.mairie-beaurains.fr](http://www.mairie-beaurains.fr)

## Article 3 : Le jury

Le jury sera composé de personnes qualifiées, d'élus municipaux et du lauréat de la catégorie « Maisons » de l'année précédente. Il sera présidé par Eric VENEL, Adjoint à l'urbanisme, à la transition écologique et à la démocratie participative.

Le jury circulera dans la commune et procédera à la notation des maisons concourantes en effectuant **3 à 4 passages dans une période comprise entre mai et août 2024**. Les inscrits au concours ne seront pas informés du passage du jury.

Les membres du jury ne pénétreront pas dans les propriétés ; seule pourra être prise en compte pour le concours la décoration visible de la rue.

## Article 5 : Droit à l'image

Les participants autorisent la ville à utiliser sur tous les supports de communication municipaux, les photos du fleurissement prises à partir de la voie publique dans le cadre de ce concours y compris celles prises lors de la remise des prix.

## Commune de Beaurains - Bulletin de participation au concours Maisons et Balcons Fleuris 2024

Nom ..... Prénom .....

Tel ..... Mail .....

Adresse précise .....

### Participe au concours 2024 :

- 1)  Balcons et fenêtres garnis de jardinières fleuries
- 2)  Maisons avec pelouses, arbustes et parterres fleuris
- 3)  Maisons avec aménagements en faveur de la biodiversité

Date .....

Afin de fidéliser les candidats, les participants des trois dernières éditions du concours seront invités, par courrier à s'inscrire au concours 2024.

Est déclaré « Hors concours » pour l'année 2024, le 1er prix dans chaque catégorie, de l'année précédente.

L'adhésion au concours entraîne de la part des participants l'acceptation du présent règlement.

Les membres du Conseil Municipal, et les membres du jury, ainsi que leurs conjoints ne peuvent participer à ce concours.

Le présent règlement est affiché en Mairie pendant la durée du concours et disponible sur le site de la commune.

## Article 4 : Catégories et prix

Les habitations se répartissent en 3 catégories distinctes :

- Balcons et fenêtres garnis de jardinières fleuries.
- Maisons avec pelouse, arbustes et parterres fleuris.
- Maisons avec aménagements en faveur de la biodiversité.

Le concours est doté de 1 000 € de prix, en bons d'achat.

Le jury se réserve le droit d'attribuer un prix « coup de cœur » pour une habitation même non inscrite au concours présentant un fleurissement remarquable.

Signature :